

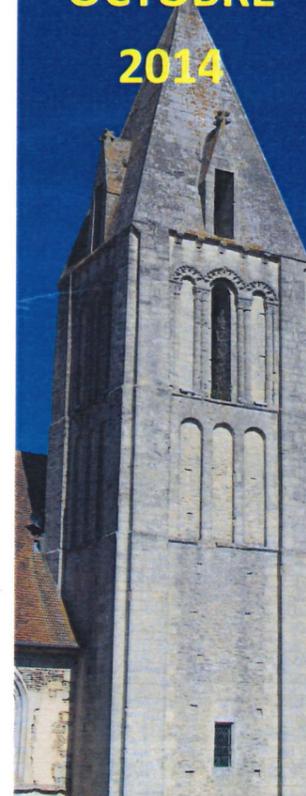
ROSEL Infos

Journal
d'information
de ROSEL

N° 72

OCTOBRE

2014



Directeur de la publication :
Véronique MASSON

Réalisation :
Danielle DUBERT
Bernard LEMANISSIER
Claude MARTIN
Benoit MAUGER

Renseignements sur la publi-
cation :

Tel.: 02 31 80 01.51

Courriel :
mairie-rosel@wanadoo.fr

Le Mot du Maire

La rentrée est déjà loin. Si l'été n'a pas toujours été à la hauteur de nos espérances, le mois de septembre nous a consolés et chacun a pu reprendre ses activités sous le soleil. Les enfants et les adolescents ont retrouvé les bancs de l'école ; les adultes se sont organisés dans leur vie professionnelle et culturelle.

Pour les associations de Rosel, c'est aussi la rentrée et je remercie tous les bénévoles qui s'y investissent pour nous permettre de « bien vivre à Rosel ». Vous trouverez dans ce bulletin les rendez-vous, créatifs, culturels, sportifs, que ces associations vous proposent.

Le Conseil municipal, mis en place au printemps, a rouvert ses dossiers :

- Le projet d'aménagement et de développement durable du Plan Local d'Urbanisme a été présenté le jeudi 25 septembre aux membres du Conseil Municipal.

Ce projet s'appuie sur un point essentiel : maintenir et améliorer la qualité de vie à ROSEL tout en prévoyant un développement modéré. Il prend en compte la situation géographique de ROSEL, vise à conserver le caractère rural de notre commune et à en préserver l'environnement et le cadre de vie.

- Suite à de longues négociations, les travaux d'enfouissement des réseaux aériens, rue du Clos Joli et chemin Francis Russel, se feront en 2015. Rosel participera au financement de ces travaux par le versement d'un fonds de concours à la communauté de communes «Entre Thue et Mue».

- Le nouveau site internet de ROSEL est en ligne. Je vous invite à le consulter et à nous donner votre avis. Nous sommes à votre écoute pour l'enrichir et l'améliorer. Je remercie vivement les membres du Conseil municipal qui ont participé à sa mise en place.

Enfin, une information de toute dernière minute : l'enquête publique, dans le cadre de la déclaration d'utilité publique, pour les travaux d'aménagements routiers de la RD 126 (Authie-Rosel) et de la RD 170 (Rosel-Cairon) par le conseil général, sera ouverte le 20 novembre. Le commissaire enquêteur M. Séjourné pourra recevoir vos observations dans ce cadre. Les dates de ses permanences vous seront communiquées ultérieurement.

Bien à vous
Véronique MASSON

Le site communal nouveau est arrivé, WWW.ROSEL.FR reprend du service !



Après une longue période de silence, le site communal est de nouveau accessible à tous. Nous pourrions consulter régulièrement les nouvelles de la commune, noter les principales dates utiles, profiter des nombreux liens pour découvrir d'autres services, d'autres activités d'intérêt communal comme le site de la Préfecture ou, plus près de nous, les associations, les activités économiques ... Et plein d'autres choses à découvrir !

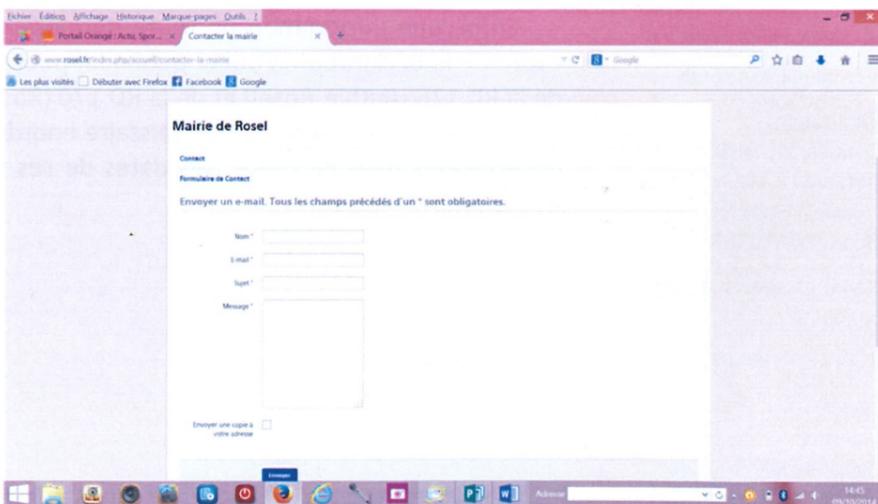
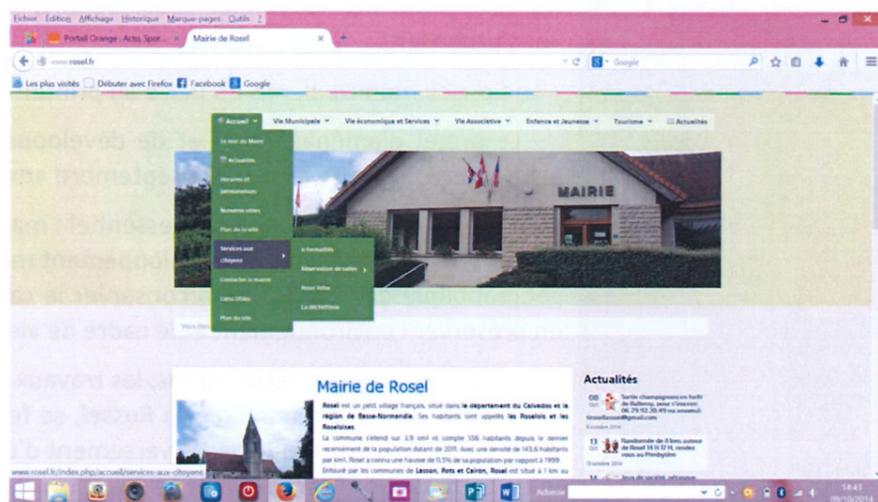
Vous tapez sur votre ordinateur préféré «<http://www.rosel.fr> » et vous arrivez sur la page d'accueil du site de la commune où vous pouvez prendre connaissance des événements les plus proches, sous la rubrique « actualités ». L'agenda vous donnera toutes les dates et événements déjà répertoriés : vous pouvez faire défiler les mois ; les jours renseignés sont colorés ; un clic sur la date choisie vous ouvre une fenêtre qui vous en dit plus.

Nouveauté intéressante, toujours sur la page accueil, dans le menu « services aux citoyens » puis « réservations de salles » vous pourrez visualiser :

- le calendrier d'occupation de toutes les salles communales : dates, jours, heures de mise à disposition aux associations, c'est le menu « occupation des salles ».

- le calendrier de la location du Presbytère : vous verrez ainsi d'un seul coup d'œil si le week-end que vous convoitez est libre ou non. Nous rappelons que le presbytère est réservé en priorité aux habitants de Rosel, Cairon, Lasson et Rots. S'adresser à la Mairie de Rosel.

Pour le reste, « surfez » sur les différents menus et sous-menus pour y découvrir les autres fonctionnalités, notamment « contacter la Mairie » : vous pourrez nous envoyer un courriel, nous donner vos impressions, vos remarques, vos suggestions et... vos encouragements !



Les activités du Comité de Jumelage.

-2014, année paire : les adhérents ont rendu visite à leurs « jumeaux » anglais, du 1 au 5 mai. 26 personnes étaient du voyage, de Lasson et Rosel, de 4 mois à 75 ans !

A l'aller, la traversée, de nuit, fut fort calme. Sur la route de Goodleigh, 1^{er} arrêt à ROMSEY, près de Southampton. L'église du village, ancienne abbatiale, est l'un des plus beaux édifices « romans normands » d'Angleterre. 2^{ème} arrêt à BARNSTAPLE, juste le temps de revoir ou de découvrir la pittoresque « rue des Bouchers ». Arrivée à Goodleigh vers 16 h ; là, chacun a retrouvé sa famille d'accueil pour passer la soirée.

Le samedi matin, départ en car pour ILFRACOMBE, la station balnéaire de la côte Nord du Devon. Visite d'un musée ô combien curieux : collection de papillons, chauve-souris ou chats à 2 têtes en bocaux de formol, appareils photos ou rasoirs anciens, animaux naturalisés, paquets de cigarettes.... Un beau fourre-tout.

Puis, après un pique-nique dans une salle paroissiale, découverte de « VERITY », statue colossale et curieuse du célèbre artiste contemporain Damien HIRST. Allégorie de la Justice et de la Vérité, elle a laissé sceptiques un grand nombre d'entre nous ! Après un court moment sur la plage, retour à Goodleigh, pour le traditionnel repas commun. Bolognaise, curry, chili, que des plats anglais !

Le dimanche se passait en famille. Visite de jardins, promenades sur la côte, dégustation de bière dans un pub, ou le « fameux » festival de « GOODSTOCK »...., à chacun son programme. Mais pour tous, un superbe temps : pas une goutte d'eau durant notre séjour ! Le lundi, après les promesses de retrouvailles en 2015, nous reprenions la route pour un retour à Rosel et Lasson.

Voyage à Jersey.



Il arrive, fin septembre, que nous jouissions d'un temps quasi estival. C'était le cas ce 26 septembre, jour de notre voyage à Jersey. Frais le matin – de très bonne heure, car nous partions à 5h15 de Lasson ! -, mais un soleil resplendissant tout au long de la journée.

Dans ces conditions, le tour de l'île fut un bonheur : rugueuses falaises, vastes plages de sable doré, petites criques ou petits ports nichés à l'abri des rochers, les côtes sont d'une infinie variété ; et la mer, d'un beau bleu outremer, attirait encore baigneurs et « surfeurs ».

Tout au long de ces côtes, des fortifications : les tours Martello, édifiées aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles – contre Napoléon entre autres – et des blockhaus du « Mur de l'Atlantique », car l'archipel anglo-normand est le seul morceau de territoire anglais à avoir été occupé par les Allemands entre 1940 et 1945.

Comité de jumelage Rosel / Lasson – Goodleigh



Et des manoirs splendides, construits dans ce granite de Jersey aux couleurs chaudes, de vastes demeures entourées de jardins fleuris, où l'on retrouve le charme britannique.

Car à Jersey, cette petite île située à peine à 22 km de nos côtes, on est un peu dépaycé : on parle anglais – notre guide, lui, d'origine portugaise, parlait un français certes déformé, mais très pittoresque –, on roule à gauche, on mange un « Fish and Chips » que l'on paie en livres...



Mais en même temps, on se sent chez soi : les noms des routes sont français, « rue du port », « route orange », ou encore « la grande route des côtes du Nord » qui mène à « ROZEL » !

Les Normands, maîtres de l'île de 1066 à 1204, ont laissé des traces. Les léopards du duc de Normandie – aujourd'hui la reine d'Angleterre – figurent toujours sur le blason de Jersey.

Une journée fort agréable, donc, et très intéressante, que nous étions 53 personnes à partager. Merci à tous les participants pour leur compréhension face aux changements de programme de dernière minute, merci pour leur ponctualité, merci pour leur gaieté.... et à l'année prochaine.

Les prochains rendez-vous :

- ⇒ le samedi 22 novembre à 20h30 et le dimanche 23 novembre à 17h, le groupe théâtre présentera, à la salle des fêtes de Lasson, *A qui ma femme* de Feydeau.
- ⇒ le samedi 6 décembre, le comité de jumelage propose une journée libre à Paris.

Multi-activités Rosel / Lasson

Le programme jusqu'en décembre

Lundi 3 novembre 14h/16h00

Rencontre autour d'un livre :

Alessandro Barrico : *Soie* (1996)

En 1961, Hervé Joncour part au Japon chercher des vers à soie. Barrico nous raconte une histoire de rien du tout, tenue comme un fil de soie, en une écriture épurée, de toute beauté. Un roman splendide devenu, à juste titre, œuvre culte en Italie.

Mardi 4 novembre 14h/17h30 : Jeux de Société, Pétanque ...

Vendredi 7 novembre 20h00 : Assemblée générale de l'association.

Lundi 17 novembre 14h/17h30 : Randonnée de 8 km autour de Rosel, Départ à 14h du presbytère.



Mardi 18 novembre 14h/17h30 : Jeux de Société, Pétanque ...

Jeudi 20 novembre 14h/17h30 : Atelier créatif.

Lundi 1 décembre 14h/17h30 : Randonnée de 8 km autour de Rosel, Départ à 14h du presbytère.

Mardi 2 décembre 14h/17h30 : Jeux de Société, Pétanque ...

Lundi 8 décembre 14h/16h00 : Rencontre autour d'un livre :

Mathias Enard : *Parle-leur de batailles, de rois et d'éléphants* (2010).

Dans ce roman, Mathias Enard imagine que Michel-Ange a été chargé par le sultan de construire un pont à Istanbul. Rencontre de l'homme de la Renaissance avec le monde ottoman, pont entre les cultures, réflexion sur l'acte de créer... Ce roman a obtenu le prix Goncourt des lycéens. (Ed. Babel).

Jeudi 11 décembre 14h/17h30

Atelier pâtisserie à la salle des fêtes de Lasson.

Mardi 16 décembre 14h/17h30

Jeux de Société, Pétanque ...

Et cours d'informatique à la Mairie à partir du 1er octobre 2014 tous les Mercredis (ordinateur portable indispensable)

- Niveau 1 : Découverte de la machine et de l'environnement Windows, gestion des fichiers, initiation photos... de 14h à 15h30.

- Niveau 2 : Découverte et utilisation des applications photo, messagerie, texte... outils de communication... de 15h45 à 17h15.

- Niveau 3 : Internet et aspects sécurité (virus, pare-feu, paiement en ligne...). Outils d'optimisation des systèmes. Introduction à Linux avec machines virtuelles de 17h30 à 19h00.

⇒ NB : pas de cours pendant les vacances scolaires.



La journée des seniors

Le dimanche 15 juin, vers 09h30, nous nous sommes retrouvés, une petite trentaine de seniors de la commune, pour nous rendre en convoi et co-voiturage à Cully. Nous avons été reçus par Monsieur Henri THOMAS, artiste peintre et sculpteur, au « Moulin foulon » dont il est propriétaire depuis 40 ans.

Description d'un guide touristique :

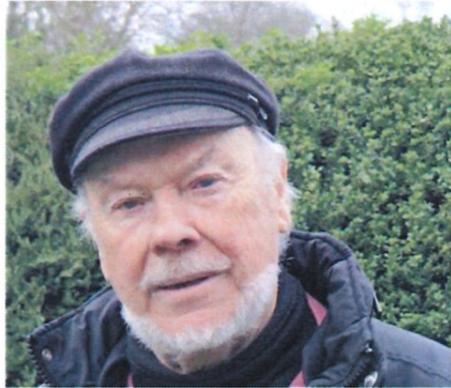
« La machinerie a été conservée grâce à une cloison en verre réservant l'enfer, avec le rouet en bon état, ainsi que les lanternes ou pignons d'angle. Les dents ou alluchons sont en bois de cormier.

La prise d'eau se situe sur la Thue, affluent de la Seulles, et le bief mesure 800 mètres de long. La Thue étant de faible débit, le moulin foulon fonctionnait par éclusées. La roue est une roue à augets, à alimentation par-dessus. Le moyeu est en fer, mais les coussinets sont en bois. Les 2 jeux de meules viennent de la Ferté-sous-Jouarre.

Il faut admirer la solidité et la grandeur de l'architecture de ce moulin du XVIIIe situé aux confins du Bessin et de la plaine de Caen, dans une région où la pierre est abondante, et la terre riche ; ce qui explique l'ampleur de ces constructions, et leur fonctionnalité (grange, boulangerie et fournil).

Le moulin foulon est attesté en Basse-Normandie dès le XI^e siècle. »

L'homme et le personnage :



23 avril 1930. Né à Pamproux (Deux-Sèvres), Breton de naissance mais Normand de cœur, défendant avec fierté et orgueil sa Normandie d'adoption.

1956. 1^{er} Grand prix de Rome de peinture. Il séjourne durant 3 ans à la Villa Médicis à Rome à la fin des années 50.

1972. il s'installe à Cully et enseigne l'Histoire de l'art au musée des Beaux-Arts à Caen. Il est aujourd'hui président d'honneur des Artistes bas-normands.

Passionné et passionnant, mêlant l'histoire de la Normandie et l'histoire du moulin avec sa propre histoire, il nous a enchantés pendant plus de 2 heures.

Nous avons commencé par admirer la machinerie du moulin encore en parfait état de marche et que Monsieur Thomas a fait fonctionner à notre intention. Puis nous avons visité les jardins et ses nombreuses sculptures, la roue à augets, le bief, une magnifique salle restaurée en gothique. Enfin le « Pont des soupirs du moulin de Cully » et ses parapets sculptés reliant, au-dessus du bief, le logis aux parties techniques ...

Le clou de la visite : son atelier de peinture « encombré » de nombreux tableaux, les murs, en soupente, recouverts de magnifiques fresques dont une en cours de finition. A son âge il monte encore à l'échelle avec ses pinceaux et couleurs ...

De retour au Presbytère, la matinée s'est terminée autour du repas traditionnel servi par les conseillers municipaux.



Cérémonie du 70^{ème} anniversaire

Le hameau de Gruchy a commémoré la Libération



La cérémonie du 70^e anniversaire de la Libération s'est déroulée dimanche. Dimanche matin, les habitants du hameau de Gruchy ont été réveillés au son des cornemuses de l'association Auld alliance pip band, dans le cadre de la commémoration de la libération de la commune. « **Le bourg de Rosel a été libéré le 11 juin 1944, mais le hameau de Gruchy n'a été libéré que le 8 juillet C'est pour honorer les deux parties de notre village que nous avons choisi cette date du 29 juin** », a précisé Véronique Masson, maire.

La cérémonie officielle s'est déroulée devant la stèle des Canadiens. Après le discours de Véronique Masson, le poème *Liberté*, de Jacques Prévert, lu par les enfants, un dépôt de bouquets de fleurs par les adultes et les enfants sur *L'Hymne to the fallen*,



cette cérémonie s'est terminée sur les hymnes canadien, français et européen.

Au moment du vin d'honneur, au presbytère, un montage vidéo relatant la libération de la commune a été présenté à la population. Un pique-nique dans les jardins a ensuite prolongé cette commémoration.

Repas des anciens de Lasson et de Rosel.



En présence de Véronique Masson, maire de Rosel, de Michel Bourguignon, maire de Lasson et de Jean-Pierre Lavisse, conseiller général, les plus de 65 ans des 2 communes se sont rassemblés autour d'une table le dimanche 12 octobre, pour le traditionnel repas des anciens.



La Muse



Pour notre 20^{ème} édition 2014 : Un anniversaire

Les dates qu'il faut retenir :

La date du **dimanche 16 novembre** pour les courses. Venez nombreux pour cet anniversaire d'une course ayant acquis une certaine notoriété (pour le grand plaisir des ses organisateurs et des participants fidèles).



Le **dimanche 5 octobre** a eu lieu la réunion des bénévoles, au cours de laquelle, un diaporama a retracé la manifestation de 2013, une nouvelle fois très fréquentée (1.575 participants toutes courses confondues).

Les deux associations caritatives associées à notre manifestation sportive se sont présentées :

- L'**ASPEC** (Association de Soins Palliatifs en Calvados) a pour finalité d'accompagner la personne en fin de vie ou confrontée à la maladie grave. Ceci à titre gratuit. Elle a aussi pour mission de promouvoir la culture palliative dans la société.

- L'association **Léa Princesse Éternelle** est une association Bas-Normande créée en 2008 par les parents de Léa Palin, décédée le 10 juillet 2007, à l'âge de 5ans 1/2, des suites d'une tumeur cérébrale récidivante (cancer pédiatrique).

Les objectifs de l'association sont :

- Aide et soutien auprès des enfants gravement malades et leur famille (communication, cadeaux, sorties, rencontres avec des artistes,...),

rencontres avec des artistes,...),

- Soutien et participation financière à la recherche contre les cancers pédiatriques,
- Recherche sur la compréhension de la maladie et diffusion des informations relatives aux avancées de la recherche médicale dans le cadre du dialogue patients/médecins/chercheurs.

Pour que cette belle épreuve sportive hors stade perdure dans les années à venir, il nous faut compter sur vous, bénévoles, sans qui les Foulées n'existeraient pas.

Le club Astrogène

ASTROGENE



Association des Sciences
de l'Évolution

Au programme du MARDI 21 OCTOBRE à 20 heures:

- actualités des Sciences
- la biologie de synthèse: la petite fabrique d'ADN
- l'origine de la vie
- pieuvres et autres seiches, des animaux sensibles
- Gérald Durrell à Corfou: l'enfance d'un naturaliste
- l'objet-mystère

Les réunions mensuelles du club scientifique Astrogène auront désormais lieu le 3^{ème} mardi de chaque mois, d'octobre à juin, à 20 heures à la Mairie.

Durée de la séance : environ 2h30.

Vous êtes tous les bienvenus pour partager ces passionnants sujets.

Si vous souhaitez venir régulièrement, l'adhésion s'élève à 15 €.

Etre sa voix

L'association ETRE SA VOIX, dont le siège est à Rosel, propose des cours de chant aux amateurs de la région. Ces cours, qui auront lieu au presbytère de Rosel, sont organisés en 12 séances d'une heure de travail par groupes de 2, 3, ou 4, réparties d'octobre à mai. Pour cette année scolaire, les effectifs sont complets, les prochaines inscriptions auront lieu en mai 2015.

Pour toute information, s'adresser à **Jean-Pierre Dubert au 06 89 12 70 40.**

Association Intercommunale d'Aide à l'Emploi

Service de proximité qui accueille toute personne en recherche d'emploi : des jeunes, des demandeurs d'emploi, des bénéficiaires du RSA, des salariés, des employeurs.

Accompagnement humain, Ecoute, Soutien et Travail de remobilisation

Elle vous propose une aide pour vos démarches de recherche d'emploi (CV, lettres de motivation ...).

Vous avez également la possibilité si vous le souhaitez de bénéficier d'une aide pour préparer vos entretiens d'embauche, grâce à des simulations.

Stéphanie FAUTRAS vous reçoit :

A la **Mairie d'Authie**

Permanences les matins de 8h45 à 12h15 (Sauf le mercredi)

Tél : 02 31 26 95 95

a.i.a.e@wanadoo.fr

A la **Mairie de Bretteville l'Orgueilleuse**

Permanence le jeudi de 14h à 16h

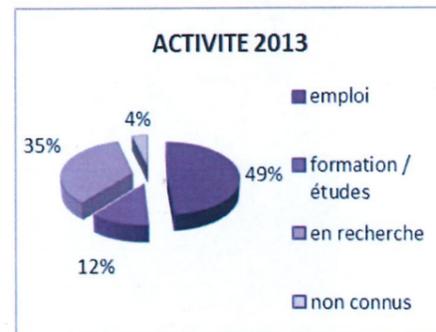
Tél : 02 31 80 78 25

Et sur **RDV dans les autres mairies** adhérentes

- Vous êtes un **particulier** et vous aimeriez recruter un(e) employé(e) de maison (ménage, jardinage, garde d'enfant...)

- Vous êtes un **employeur** et vous souhaitez embaucher quelqu'un :

Contactez notre cellule emploi.



L'association Mue'sique

A la date de l'assemblée générale (25 septembre) Mue'sique compte 81 élèves et commence cette nouvelle année de cours avec le renouvellement de son bureau et de son conseil d'administration.

L'association propose des cours répartis sur 33 semaines de:

- Eveil musical (de 3 à 6 ans) et flûte à bec, en cours collectif
- Guitare et synthétiseur, djembé adulte, djembé enfant, solfège sans pratique instrumentale, en duo ou en groupe selon l'instrument.
- Piano numérique, piano, synthétiseur, guitare, violon, flûte traversière, batterie, en cours individuel.
- Gymnastique adulte.

Toute inscription en pratique instrumentale offre l'accès gratuit aux cours de solfège. Les inscriptions sont possibles à tout moment de l'année.

Afin de rencontrer professeurs et élèves, les auditions sont ouvertes au public.

Une adhésion de 20€ est demandée par famille, sans limite de nombre de cours. L'association propose des facilités de paiement.

Pour tout contact: mue'sique:

⇒ Cidex 16, Gruchy, 14740 Rosel.

⇒ Tel : 02 31 26 51 47 ou mue-sique@laposte.net

Pour toute info complémentaire : <http://mue-sique.blogspot.fr>

L'ADMR

BESOIN D'UN SERVICE A DOMICILE POUR VOUS OU VOS PROCHES ?

- Garde d'enfant à domicile, aide à la parentalité, tâches ménagères...
- Aide à la toilette, préparation des repas ou portage de repas...
- Tâches ménagères, courses, entretien du linge...
- Jardinage et petit bricolage.

Vous ne le savez peut-être pas encore mais si vous êtes enceinte ou venez d'avoir votre bébé, nous pouvons également vous soutenir au quotidien par le biais de la CAF.

PROFITEZ DE NOS ATOUTS !

- ⇒ Un réseau de professionnels et de bénévoles de proximité
- ⇒ Intervention 7 jours/7
- ⇒ Autorisation - Agréée par l'Etat

Pour tous renseignements et nouvelle demande, merci de contacter nos Assistantes Administratives Céline et Sabrina au : 02.31.08.17.28
Nous nous situons dans la Zone de Cardonville au 8 avenue de la stèle.

La Permanence ADMR de Bretteville l'Orgueilleuse est ouverte au public

Conseil municipal du 15 mai 2014

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA REALISATION DU SITE INTERNET

Le prestataire choisi est : ORDIWEBASSISTANCE pour un montant de 1.200 € TTC.

ACHAT DU MATERIEL POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'acheter un tracteur ISEKI SXG 216 pour un montant de 6.290 € TTC chez LEPARQUIER MOTOCULTURE à Creully.

ACCEPTE la reprise de l'ancien tracteur pour un montant de 2.700 € TTC par LEPARQUIER MOTOCULTURE.

DECIDE d'acheter une débroussailleuse pour un montant de 474,15 € TTC chez LEPARQUIER MOTOCULTURE à Creully.

ACCEPTE la reprise de l'ancienne débroussailleuse pour un montant de 120 € TTC par LEPARQUIER MOTOCULTURE.

DECIDE d'acheter un karcher pour un montant de 280 € TTC.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE ET DE L'ENTREE DE LA SACRISTIE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de confier la réfection de la toiture du garage communal à l'Entreprise LELIEVRE pour un montant de 5.727,68 € TTC.

DECIDE de confier la réfection de l'entrée de la sacristie à l'Entreprise LELIEVRE pour un montant de 104,40 € TTC.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION D'UN BOULODROME

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix POUR et 1 abstention,

DECIDE de confier ce travail à l'Entreprise CARDIN pour un montant de 2.160 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

a/ Etant donné la montée du niveau des eaux de la Mue, nous avons décidé de prendre un RDV avec un technicien de la CDC d'Orival.

b/ Nous avons retrouvé à plusieurs reprises des déchets sauvages au Cimetière. Nous allons porter plainte.

c/ Les champs de colza empêchent une bonne visibilité aux abords du Hameau de Gruchy. Une demande a déjà été faite auprès des agriculteurs.

d/ La gêne occasionnée par l'aboiement des chiens, sur le Hameau de Gruchy fait l'objet de réclamations de certains habitants.

e/ Il serait souhaitable d'installer un panneau pour signaler le « Hameau de Buron ».

f/ Pour la circulation du 6 juin, seuls les habitants du Bourg sont concernés. Des stickers sont distribués en mairie. Il vous suffit d'apporter votre carte grise.

g/ Le Dimanche 15 juin 2014, la sortie des Aînés se fera à CULLY. Ils visiteront le Moulin à Foulons.

h/ La commémoration du 70ème anniversaire du débarquement se fera le 29 juin 2014 à Rosel.

i/ L'ADMR cherche un bénévole sur la commune de Rosel, pour visiter les personnes à domicile qui bénéficient de ce service.

j/ Afin de revoir l'organisation du temps de travail des employés communaux, une réunion est prévue le Samedi 7 juin 2014 à 9h30.

Conseil municipal du 20 juin 2014

DESIGNATION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Ont été élus à l'unanimité des membres présents ou représentés,

TITULAIRES : Jean-Paul DELALANDE, Béatrice TURBATTE et Véronique MASSON.

SUPLÉANTS : Marc FONTAINE, François CHESNEL et Evelyne OZOUF.

PRESENTATION DU DEVIS DU DIAGNOSTIC AGRICOLE

Dans le cadre de l'étude du futur Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui remplacera le Plan d'Occupation des Sols (POS), la Chambre d'Agriculture nous a proposé ses services pour recenser les activités agricoles et faire une étude prospective. Le devis d'intervention est de 3.096 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de la Chambre d'Agriculture, pour un montant de 3.096 € TTC.

DESIGNATION DE 2 DELEGUES A LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DU GANIL

Ont été élus à l'unanimité,

TITULAIRE : Claude MARTIN

SUPLÉANT : Bernard LEMANISSIER

DELIBERATION SUR LES JOURS D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Le débat s'est ouvert suite à la demande du personnel de secrétariat de ne plus travailler le samedi matin.

D'autre part, plusieurs constats sont discutés :

- nous sommes l'une des rares communes à être encore ouverte le samedi matin,
- ouvrir la Mairie sans secrétariat est inefficace pour les habitants,
- même si la fréquentation du samedi matin est très faible, elle est appréciée des usagers,
- le samedi matin est apprécié par beaucoup de Conseillers qui ont la possibilité de se retrouver pour discuter des affaires communales.

Après la discussion, madame le Maire fait une synthèse et met aux voix cette proposition :

- le Lundi de 16h à 19h30
 - le Jeudi de 16h à 19h30
 - permanence des élus, **SANS SECRETARIAT**, le samedi matin de 9h30 à 11h.
- La proposition est adoptée par 10 voix POUR et 4 voix CONTRE.

QUESTIONS DIVERSES

Plusieurs Conseillers estiment que les compte-rendus sont trop lapidaires. Un effort sera fait pour expliciter les débats et votes du Conseil afin d'être compris par tous.

Point sur la cérémonie du 70ème anniversaire du débarquement prévue le 29 juin 2014 : L'amicale des Anciens Combattants nous a fourni le protocole de ce genre de cérémonie. Il nous faut maintenant affiner le programme en fonction de ces renseignements. Le programme définitif sera reformulé dans les prochains jours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme Jean-Paul DELALANDE, Véronique MASSON et Marie-Noëlle DOUESNEL, en tant que Délégués à la Commission Intercommunale des Impôts directs de la CDC Entre Thue et Mue.

Une réunion Urbanisme avec SCURE concernant le PLU est prévue le 10 juillet 2014.

Conseil municipal du 25 septembre 2014

FONDS DE CONCOURS – TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

La Communauté de communes a la compétence « Effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de téléphone », la gestion de cette compétence est confiée au SDEC Energie.

Suite à différentes intempéries neigeuses de mars 2013, il est nécessaire d'effectuer des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, Rue du Clos-Joli et Chemin Francis-Russel. Le SDEC et ERDF ont un programme d'enfouissement de réseaux électriques dans ce secteur. Seul le réseau téléphonique reste à enfouir; la communauté de communes envisage de travailler en commun avec le SDEC et ERDF pour l'enfouissement du réseau téléphonique. Afin de financer ces travaux, la commune propose le versement de fonds de concours. Ce versement serait de 49.81% du montant des travaux à la charge de la communauté de communes. L'estimation à ce jour est de 85 327.50€, ce qui ferait un versement de 42 500€ à la communauté de communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'apporter un fonds de concours de 42.500 €, soit 49,81 % du montant des travaux à la charge de la communauté de communes. Ce montant sera réévalué en fonction du coût réel constaté lors de l'étude définitive.

DESIGNATION DES SUPPLÉANTS AUX DIFFÉRENTES COMMISSIONS DE LA CDC

Nous devons désigner des suppléants pour les différentes commissions à la Communauté de communes. Les 6 commissions sont les suivantes :

- Commission Administration Générale
- Commission Finances Fiscalité
- Commission Education
- Commission Infrastructure et Equipement
- Commission Aménagement du Territoire
- Commission Emploi

Bernard LEMANISSIER accepte d'être le suppléant à la commission Finances Fiscalité.

Patricia LEROUX accepte d'être le suppléant à la commission Infrastructure et Equipement.

GROUPEMENT D'ACHAT GAZ MIS EN PLACE PAR LE SDEC

Ce point est annulé car il concerne uniquement les collectivités d'un certain seuil.

REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2014

Le Maire, Madame Véronique MASSON, expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergie, tels que le SIGAZ (Syndicat Intercommunal du Gaz du Calvados) auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Madame Véronique MASSON donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Conseil municipal du 25 septembre 2014 (suite)

Le Maire propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz. Le montant de la redevance s'élève à **288 €**.

PLU – PRÉSENTATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Monsieur Marc FOUDEZ, de l'Agence SCURE, nous présente les orientations générales du PADD.

Il en ressort 3 caractéristiques fortes, afin de maintenir et améliorer la qualité de vie à Rosel, soit :

- 1/ prendre en compte sa situation géographique
- 2/ conserver son caractère villageois
- 3/ préserver son environnement et son cadre de vie

1/ Prendre en compte sa situation géographique

- participer à l'aménagement et au développement de l'agglomération
- inscrire Rosel dans la dynamique intercommunale
- faciliter l'accès et la participation des Roselois à la vie métropolitaine

2/ Conserver son caractère villageois

- garder l'échelle du village tout en prévoyant des extensions limitées et bien intégrées
- œuvrer pour que le village reste un espace de communauté de vie avec une diversité de la population
- réduire les nuisances liées à la circulation automobile et favoriser le maillage des voies et les cheminements entre les quartiers

3/ Préserver son environnement et son cadre de vie

- protéger les milieux naturels riches et diversifiés
- favoriser le maintien et la diversification de l'activité agricole

La présentation du PADD a été approuvée par les membres du Conseil Municipal. Toutefois, une observation a été faite concernant l'adaptation de la voirie, des équipements, du réseau électrique, de l'assainissement.

La difficulté à recevoir internet est également soulevée, sachant que l'installation de la fibre optique n'est pas à l'ordre du jour.

QUESTIONS DIVERSES

a) Une réunion d'information sur la loi ALUR est prévue le Jeudi 16 octobre 2014 à ROTS.

b) **Ete 2015** :

Du 6 au 10 juillet 2015, un stage d'escrime artistique pourrait être proposé, avec un maximum de 30 stagiaires de 10 à 18 ans.

A l'issue de ce stage, un spectacle Son et lumière, avec une dominante escrime, pourrait être donné. Nous ne manquerons pas d'informer les Roselois de l'évolution de ce projet.

Facturation du service des déchets ménagers



Les lois du Grenelle de l'environnement stipulent que les collectivités doivent intégrer une part variable et incitative dans le mode de financement du service des déchets ménagers. Pour rappel, aujourd'hui ce service est facturé en fonction de la valeur locative de chaque logement. L'objectif de cette nouvelle réglementation consiste à facturer chacun en fonction des déchets qu'il produit, de l'inciter à trier tous les déchets valorisables, et à composter les déchets fermentescibles afin de diminuer la quantité de déchets enfouie. Dans sa délibération du conseil syndical du 19 juin 2013, le SIDOM de Creully a institué la taxe incitative.

A partir du 1^{er} janvier 2015, votre facturation s'établira comme suit :

- 55% de votre facture seront calculés en fonction de la valeur locative de votre logement
- 45% restant seront en fonction de la capacité du bac mis à votre disposition par le SIDOM de Creully.

Exemple de facturation

Année 2014 : TEOM Acquittée : 180.00 €

Année 2015 : TEOM :

• 55% de la valeur locative : $180.00 \text{ €} \times 0.55 = 99.00 \text{ €}$

A cela s'ajoute la part en fonction de la capacité du bac

• 80 litres : 56.60 €

• 120 litres : 84.02 €

• 240 litres : 168.48 €

• 360 litres : 252.72 €

• 660 litres : 463.32 €

Si vous souhaitez un changement de bac, celui-ci se fera selon les modalités suivantes :

- 1 Votre demande doit être faite de préférence par mail « sidomcreully@orange.fr » ou par courrier au 15 grande rue 14610 THAON.
- 2 Rappel de vos coordonnées
NOM Prénom
Adresse – n° logement si nécessaire
Téléphone
Mail
Nombre de personnes au foyer
- 3 Capacité du bac actuel :
Capacité du bac demandé :
- 4 Vous serez ultérieurement informés de la date du changement ; Vous devrez nous retourner le bac en parfait état de propreté au lieu indiqué. En échange, nous vous fournirons le bac demandé.

Quand ?

Conformément à la réglementation, la taxe incitative sera appliquée dès le 1^{er} janvier 2015. Seul le bac gris est concerné.

Le but, c'est la réduction des ordures ménagères qui sont enfouies : chaque tonne coûte 100 €.

Votre bac gris :

Celui-ci est mis à votre disposition pour y recueillir les déchets non recyclables. Le SIDOM de Creully est propriétaire du bac ; il en assure les réparations si nécessaire. Votre bac est numéroté et enregistré sur une base de données. L'affectation du bac est liée au domicile. En cas de changement de propriétaire ou de locataire, il demeure en place.

Si vous souhaitez adapter la capacité de votre bac à votre mode de consommation, vous pourrez en faire la demande auprès du SIDOM de Creully à partir du 1^{er} septembre, selon certaines conditions.

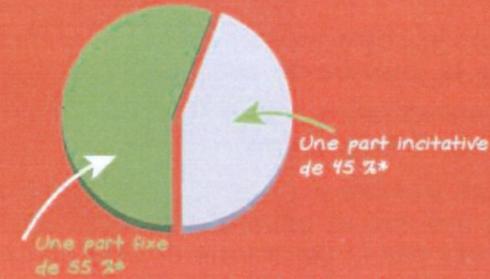
La tarification incitative

La tarification incitative a un double objectif : faire évoluer le mode de financement actuel pour le rendre plus responsabilisant, plus transparent, plus juste pour le citoyen et favoriser de nouveaux gestes pour réduire la production de déchets à enfouir.

Ce nouveau système ouvre une nouvelle époque dans notre rapport aux déchets, suscitant une prise de conscience du coût du service public des déchets et de notre capacité à influencer directement sur sa maîtrise par un comportement responsable.

Facturation du service des déchets ménagers

Comment ça va marcher ?



* (calculée en fonction de la capacité du bac mis à votre disposition) incitant chacun à trier plus et à réduire ses déchets résiduels.

* Une part fixe de 55% (adossée à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères actuelle)

L'essentiel sera donc de réduire les déchets destinés à l'enfouissement en orientant une plus grande part vers d'autres solutions : tri, compostage, dépôts en déchèterie, don, vente ou seconde vie...

Pour trier plus et mieux, procurez-vous un composteur pour vos déchets organiques !

Les composteurs sont distribués par le SEROC

Vous pouvez donc en faire la demande directement au SEROC par tél. : 02 31 51 69 60 ou auprès de votre mairie.



Questions

• J'habite dans un immeuble et je jette mes déchets dans un grand bac, comment va-t-on calculer ma production de déchets ? La facturation se fera au prorata des surfaces habitables.

• Je suis locataire, qui reçoit la facture ? C'est le propriétaire qui reçoit la facture ; celui-ci la repercutera sur les charges.

• Je suis nouvel arrivant, qui dois-je contacter ? Le SIDOM de Creully par téléphone au 02 31 80 42 27 ou par mail sidomcreully@orange.fr

• Quand vais-je recevoir la facture ? Vous recevrez votre facture comme auparavant. C'est-à-dire quand le trésor public vous enverra l'avis d'imposition de votre taxe foncière.

• Et si mon bac gris est mal trié ? Il peut ne pas être collecté, puisque la collectivité a l'obligation de valoriser les déchets recyclables.

Pour tout renseignement, contactez le SIDOM de Creully



15 grande Rue - 14610 THAON
Tél. : 02.31.80.42.27
Mail : sidomcreully@orange.fr

Je fais attention, je réduis mes déchets

La responsabilisation est aussi un élément important dans la réussite du changement. De nouvelles habitudes peuvent être prises.

Quelques rappels de certaines obligations citoyennes



les poubelles doivent être sorties la veille au soir du jour de la collecte. Elles doivent être rentrées dans la journée de cette collecte.

Elles ne doivent pas rester en permanence sur le bord de la route, même celles que le SIDOM a mises à notre disposition.

L'espace de récupération des verres près du nouveau cimetière n'est pas fait pour le dépôt des ordures et encore moins des encombrants. Ces dépôts sauvages sont enlevés par la commune et cela coûte cher à tous les contribuables rosellois.

Tondeuses et autres engins sonores :

Arrêté préfectoral du 16 janvier 1997-article 5 :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide **d'outils ou d'appareils** susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

⇒ **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30**

⇒ **Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**

⇒ **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

Arbres, haies, végétation :

Il est nécessaire de procéder **REGULIEREMENT** à la taille de nos haies, à l'élagage de nos arbres.

Toute végétation qui empiète sur le terrain du voisin ou sur le domaine public doit être enlevée.

Il serait bien de laisser le beau soleil normand pénétrer chez chacun d'entre nous en évitant que nos arbres atteignent le ciel !



Aboiements de chiens sur la commune :

La gêne occasionnée par l'aboiement des chiens sur le Hameau de Gruchy fait l'objet de réclamations de certains habitants.

Ces aboiements peuvent être considérés comme un « trouble anormal de voisinage ».

Nous demandons à tous les propriétaires de chiens de prendre toutes les dispositions utiles pour que cessent ces nuisances sonores qui portent atteinte à la qualité de la vie et à la tranquillité, mais aussi à la santé (qualité du sommeil).

Conseils... Votre chien n'obéit pas et vous éprouvez des difficultés à le maîtriser... **Consultez un vétérinaire** qui pourra vous mettre en relation avec un éducateur canin ou bien **utilisez un collier anti-aboiements** qui émet un spray incommodant l'animal mais totalement inoffensif.

Que dit la Loi ? L'aboiement de chiens, nuisances sonores courantes en France, relève du Code de la Santé Publique (décret du 31 août 2006). L'article R.1337-7 précise que le fait d'être à l'origine d'un tel délit est passible d'une peine d'amende de 450 €.

Le respect de ces quelques règles ne peut que favoriser les relations de bon voisinage ... alors ... Respectons les !



QUELQUES CHIFFRES :

80 % des cambrioleurs passent par la porte ou la fenêtre ; un cambrioleur abandonne après 5 minutes vaines.
50 % des cambriolages ont lieu pendant les vacances, 8 vols sur 10 ont lieu entre 10h et 12h et 14h et 16h.
La plupart des cambrioleurs agissent en l'absence des propriétaires.

QUELQUES RÉFLEXES A AVOIR : LA RÈGLE DES 3 « S »

Sécuriser son habitation : portes et fenêtres fermées, même si absence de courte durée, éviter les signes attestant de l'inoccupation du logement (courrier, répondeur, entretien végétation ..), ne pas laisser entrer des inconnus, ne pas laisser d'objets ou argent visibles, identification claire du numéro de l'habitation pour faciliter le travail des services de gendarmerie.



Surveiller l'environnement proche : demander à un voisin de confiance de surveiller son habitation en cas d'absence, signaler ses dates d'absence prolongées à la brigade de gendarmerie. Des passages pourront être effectués par les patrouilles.

Signaler toute présence suspecte : signaler, en composant le **17**, les véhicules et individus qui semblent se livrer à un repérage des lieux, donner si possible des éléments précis d'identification (plaques d'immatriculation, tenue vestimentaire, type et marque du véhicule..)



Erdf : contre les démarches frauduleuses

La Délégation Territoriale ERDF dans le Calvados vous informe qu'elle n'a aucun partenariat avec des entreprises de vente de moyens de production d'énergie renouvelable (panneaux solaires, éoliennes, etc.) ou de boîtiers de gestion de consommation et/ou de production.

Certains d'entre vous ont déjà eu le bon réflexe de contacter ERDF pour contrôler la légitimité de ces démarchages.

A vos agendas

Octobre		Novembre		Décembre	
1 M		1 S	Toussaint	1 L	Randonnée autour de Rosel (Amac)
2 J		2 D		2 M	Jeux de société, pétanque (Amac)
3 V		3 L	Autour d'un livre (Amac)	3 M	Cours informatique (Amac)
4 S		4 M	Jeux de société, pétanque (Amac)	4 J	
5 D		5 M	Cours informatique (Amac)	5 V	Pose décorations de Noël
6 L		6 J		6 S	Journée libre à Paris (Comité jumelage)
7 M		7 V	A.G. 20 h presbytère (Amac)	7 D	
8 M	Cours informatique (Amac)	8 S		8 L	Autour d'un livre (Amac)
9 J		9 D		9 M	
10 V		10 L		10 M	Cours informatique (Amac)
11 S		11 M	Armistice	11 J	Atelier pâtisserie (Amac)
12 D		12 M	Cours informatique (Amac) Soirée presbytère - guerre 14-18	12 V	
13 L	Randonnée autour de Rosel (Amac)	13 J		13 S	
14 M	Soirée Presbytère - mémoire d'Authie.	14 V		14 D	
15 M	Cours informatique (Amac)	15 S		15 L	
16 J		16 D	Foulées de la Mue	16 M	Jeux de société, pétanque (Amac) Club Astrogène
17 V		17 L	Randonnée autour de Rosel (Amac)	17 M	Cours informatique (Amac)
18 S		18 M	Jeux de société, pétanque (Amac) Club Astrogène	18 J	
19 D		19 M	Cours informatique (Amac)	19 V	
20 L		20 J	Atelier créatif (Amac)	20 S	
21 M	Collecte de sang Bretteville l'Orgueilleuse Club Astrogène	21 V		21 D	
22 M		22 S	Théâtre 20h30 Lasso (Comité jumelage)	22 L	
23 J		23 D	Théâtre 17h00 Lasso (Comité jumelage)	23 M	
24 V		24 L		24 M	
25 S		25 M		25 J	Noël
26 D		26 M	Cours informatique (Amac)	26 V	
27 L		27 J		27 S	
28 M		28 V		28 D	
29 M		29 S		29 L	
30 J		30 D		30 M	
31 V				31 M	

xx Vacances scolaires

Amac : Association multi-activités Rosel/Lasso

Le mardi 21 octobre de 16h à 20h :

Don de sang à Bretteville l'Orgueilleuse à la salle Victor Lorier.

Le mercredi 12 novembre à 20h 30 au presbytère :

"La première guerre mondiale causa plus de 10 millions de morts. Qui porte la responsabilité d'une telle catastrophe ?"
Animé par Jacques Desquesnes, agrégé d'histoire.

Le vendredi 28 novembre :

Concert de chorales « l'air de rien » à la salle des Tilleuls à Cairon :

La chorale de Cairon invite les chorales de leur chef de chœur, Catherine Maillot, pour un concert au profit de l'ARSEP*.

80 choristes avec un répertoire éclectique.

06 69 28 79 28 cairon.lairderien@gmail.com

* Fondation pour l'Aide à la Recherche sur la Sclérose En Plaques.